



Paris, le 22 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une convention collective nationale pour l'agriculture : une négociation constructive entre partenaires sociaux !

Après plus de trois années d'intenses négociations, les partenaires sociaux agricoles salariés et patronaux (respectivement FGA-CFDT, FNAF-CGT, FGTA-FO, CFTC-AGRI, SNCEA/CFE-CGC et FNSEA et FNCUMA) viennent de s'accorder sur la mise en place d'une convention collective nationale couvrant l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole et des CUMA en France.

Cette convention, signée au niveau national pour la première fois, pose un jalon décisif dans un processus de concertation constructive des organisations syndicales et patronales représentatives de la filière agricole. Elle ne marque pas la fin des négociations paritaires territoriales ni de filières, mais promeut une nouvelle approche en termes de classification des emplois, basée sur les compétences, afin de favoriser l'évolution professionnelle des salariés. Elle établit également une grille nationale fixant les salaires minima. Sa mise en œuvre interviendra à compter du 1^{er} janvier 2021.

La FNSEA se félicite d'avoir su parvenir, avec ses interlocuteurs, à un texte satisfaisant et équilibré. En dotant près d'un million de salariés d'une même couverture conventionnelle, les partenaires sociaux donnent un signal fort sur la vitalité du dialogue social en agriculture, et sur la capacité de la filière agricole à se structurer.

Contact presse :

FNSEA : Christine Claudon – 07 60 47 44 52 – christine.claudon@reseaufnsea.fr